

**BUREAU SYNDICAL**

**MARDI 15 JANVIER 2019**

**AURG – SALLE CERDA**

**PERSONNES PRESENTES :**

M.	Yannik OLLIVIER	Président de l'Etablissement Public du SCoT
M.	Pierre BEGUERY	Délégué de l'EP-SCoT – C de C Le Grésivaudan
M.	François BROCHIER	Vice-président en charge de l'Aménagement de l'espace – CC Bièvre EsT
Mme	Christine GARNIER	VP de l'EP-SCoT – La Métro
M.	Daniel NIOT	VP de l'EP-SCoT – Communauté de Communes du Trièves
M.	Jérôme DUTRONCY	Délégué de l'EP-SCoT – La Métro
M.	Jean-Claude POTIÉ	Maire d'Izeron - Saint Marcellin Vercors Isère Communauté
M.	Luc REMOND	VP CAPV - Maire de Voreppe

M.	Bruno MAGNIER	Directeur urbanisme et aménagement – Grenoble-Alpes-Métropole
Mme	Catherine CHABERT	DDT 38 / Service Aménagement Sud Est - Adjointe à la cheffe du SASE - Responsable du pôle d'intervention territoriale
M.	Benoît PARENT	Directeur AURG
M.	Constant BERROU	Chargé d'études territoires AURG
Mme	Murielle PEZET-KUHN	Directrice d'études environnement AURG
M.	Arnaud GERME	Directeur de l'EP-SCoT
M.	Olivier ALEXANDRE	Chargé de mission - EP-SCoT
Mme	Amandine DECERIER	Chargée de missions – EP-SCoT
Mme	Stéphanie MACHENAUD	Chargée de mission - EP – SCoT
Mme	Karine PONCET-MOISE	Chargée de gestion financière et administrative – EP-SCoT
Mme	Cécile BENECH	Responsable – EP-SCoT - Commission transition environnementale et eau

**PERSONNES EXCUSÉES :**

M.	Jean-Paul BRET	Vice-Président du SCoT - Président de la CAPV
Mme	Laurence THERY	VP de l'EP-SCoT – Communauté de Communes Le Grésivaudan
M.	Martial SIMONDANT	VP Bièvre Isère Communauté - Maire d'Artas
M.	Jean-Sébastien FREI	Instructeur   Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme SMVIC
Mme	Isabelle DUPRAZ-FOREY	Vice-Présidente aménagement du territoire et de la planification Saint Marcellin Vercors Isère Communauté
M.	Nicolas MILESI	Directeur - Direction de l'Aménagement, du Logement et de l'Environnement – CC Le Grésivaudan
Mme	Lauriane FERRIERE	Chargée de mission urbanisme – Département de l'Isère
Mme	Carole BARTHES	Chargée de mission Aménagement et Territoire – Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
M.	Jean-François INARD	Directeur Pôle Patrimoine et Environnement – St Marcellin Vercors Isère Communauté

**Yannik OLLIVIER** introduit la séance en présentant l'ordre du jour.

▪ **Avis PLUi Grenoble-Alpes Métropole**

A l'invitation de **Yannik OLLIVIER, Bruno MAGNIER** présente les grandes orientations du PLUi, les objectifs poursuivis ainsi que les outils mis en place.

Le support de présentation de cette intervention est joint à ce compte-rendu.

**Yannik OLLIVIER** précise qu'il a jugé nécessaire, en tant que vice-président chargé du PLUi de Grenoble-Alpes Métropole et président de l'EP SCoT, de soumettre le projet d'avis de l'EP SCoT au débat et à la validation de l'ensemble des élus du bureau et du comité syndical.

Cet avis est formulé dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, suite à l'arrêt du PLUi effectué en septembre 2018.

**Stéphanie MACHENAUD** présente l'avis et rappelle en préalable que les documents d'urbanisme tels que le PLUi ou le PLU communal, permettent de traduire les orientations et objectifs définis dans le SCoT. Un PLUi élaboré sur un large territoire comme celui de Grenoble-Alpes Métropole est une avancée importante dans la mise en œuvre du SCoT.

Plusieurs points positifs ont été soulevés, à savoir :

- L'ambition du document qui permet :

- d'offrir une vision cohérente du développement à l'échelle de la Métropole tout en respectant des orientations du SCoT conçues dans un environnement,
- une harmonisation d'approches sur des communes plus ou moins avancées dans les démarches de planification (RNU, cartes communales, PLU...),

- L'importance du travail effectué dans le PLUi pour accélérer la mise en œuvre des objectifs du SCoT, notamment en matière de :

- paysage dans toutes ses composantes,
- protection de la population aux nuisances,
- gestion des risques et le développement de la résilience,
- gestion de l'offre commerciale.

- Une bonne association de l'EP SCoT tout au long de l'élaboration du projet par les services de la Métropole, qui a permis de s'assurer au fil de l'eau de la bonne articulation entre le PLUi et le SCoT.

Les remarques formulées par l'EP SCoT concernent essentiellement :

- la maîtrise et la modération de la consommation foncière
- la protection des espaces agricoles et naturels
- la préservation des ressources naturelles et paysagères
- la maîtrise de l'étalement urbain
- l'intensification des espaces urbains mixte

L'EP SCoT propose de formuler un avis favorable sans réserve sur ce projet. Elle ajoute que certains compléments et ajustements du rapport de présentation sont cependant attendus pour garantir une complète compatibilité avec le SCoT.

Une synthèse de l'avis formulé par l'EP SCoT est jointe au dossier.

**Luc REMOND** demande si le PLUi comporte des éléments concernant les relations et les impacts de ce projet sur les territoires voisins.

**Bruno MAGNIER** répond qu'il convient effectivement de penser le développement de son territoire en articulation avec ceux qui l'entourent, mais explique que ce type de réflexion était délicat à porter. Il ajoute que l'EP SCoT veille à cette cohérence globale.

**Yannik OLLIVIER** précise que des réflexions bilatérales ont eu lieu, par exemple avec le Grésivaudan en matière de développement économique.

**Christine GARNIER** estime que ce PLUi est une première étape, mais souhaiterait que la Métropole s'engage à l'avenir, vers une consommation foncière égale à zéro.

**Pierre BEGUERY** demande comment la Métropole a estimé son besoin en gisement foncier dédié à l'économie.

**Bruno MAGNIER** explique qu'une ambition forte du PADD du PLUi est de préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers.

Il ajoute que les élus métropolitains ont effectué un recensement précis du foncier économique existant et des capacités restantes du territoire. La requalification des friches est un enjeu fort pour les années à venir.

- **Débat d'orientation budgétaire et Projet de délibération 19-I-I : Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse – Délibération cadre 2019-2020**

**Arnaud GERME** explique que les orientations budgétaires proposées visent à répondre au programme d'activités de l'EP SCoT pour l'année 2019, à travers :

- la poursuite des missions de l'établissement, notamment dans le cadre de ses missions de conseil et d'instruction
- la poursuite des travaux du comité syndical et des commissions autour de la mise en œuvre du SCoT
- la mise en place et le pilotage de deux démarches novatrices sur lequel l'EP SCOT s'est porté volontaire : gestion globale de la ressource en eau, démarche commerces (AMI)

Il précise que ce projet de budget ne prend pas en compte les nouveaux chantiers qui seront identifiés suite à l'évaluation de la mise en œuvre du SCoT. Une fois validés collectivement, ces éléments seront pris en compte dans le cadre d'un budget supplémentaire.

Concernant les dépenses, **Arnaud GERME** explique qu'on assiste à une baisse des dépenses de fonctionnement de 4,2% par rapport à l'année 2018, en raison d'un « tassement » de la masse salariale et d'une baisse du coût d'études liées à la fin de l'évaluation. Concernant les dépenses d'investissement, il précise qu'elles sont limitées à 14 000 €.

En termes de recettes, il explique que l'Agence de l'Eau a confirmé son intention de participer sur les deux prochaines années au financement des deux démarches innovantes sur la gestion de la ressource en eau. Elle souhaite subventionner à hauteur de 99 000 € sur deux ans, soit 36 000 € en 2019, ce qui permet de financer un équivalent temps plein.

Il ajoute que 5 000 € sont dégagés au titre des autres produits de gestion courante et que 771 000 € sont à répartir entre les différentes collectivités.

Ce projet de budget est calculé sur la base d'une contribution forfaitaire au prorata du nombre d'habitants sur le territoire. Ce calcul fait état d'un besoin de contribution de l'ordre de 0,98 euros/habitant.

Pour mémoire, la contribution de 2018 était de à 0,94 euros/habitant mais il faut rappeler que certains territoires apportaient une contribution complémentaire, sous forme de subvention, pour permettre d'équilibrer le budget.

Il rappelle qu'un certain nombre d'études profite à l'ensemble des territoires du SCoT.

La note jointe au dossier détaille, à l'aide d'un tableau, la contribution proposée pour chacun des territoires.

**Jérôme DUTRONCY** est reconnaissant du soutien apporté par l'Agence de l'Eau.

Il s'interroge par ailleurs sur l'augmentation de la part des dépenses allouées à l'Agence d'urbanisme dans la mesure où les importantes études menées lors de l'évaluation en 2018, sont terminées.

**Arnaud GERME** indique qu'en 2018, la part des dépenses concernant l'Agence d'urbanisme avait été ajustée dans le courant de l'année, dans le cadre d'un budget supplémentaire.

Il précise que cette année, le nombre de jours de travail de l'Agence d'urbanisme pour le compte de l'EP SCoT est estimé à 270. La convention établie en 2010 entre l'EP SCoT et l'Agence d'urbanisme indique un nombre de jours de travail de l'ordre de 200 jours par an.

**Benoît PARENT** ajoute qu'au total, sur l'année 2018, le nombre de jours de travail de l'Agence d'urbanisme était de 330. Dans le cadre du budget primitif, 200 jours avaient été initialement estimés. 130 jours ont ensuite été ajoutés dans le cadre d'un budget supplémentaire pour mieux répondre au besoin de l'évaluation du SCoT.

Il ajoute que les élus du bureau de l'Agence d'urbanisme ont décidé d'appliquer pour 2018 un tarif minoré (comme pour les PLUi) sur le nombre de jours supplémentaires aux 200 jours conventionnés (130). Dans le cadre du budget 2019, ce tarif minoré sera appliqué sur 70 jours (sur 270 jours inscrits au programme partenarial).

**Luc REMOND** excuse l'absence de **Jean-Paul BRET** à cette séance et indique que le Pays voironnais n'était, et n'est toujours pas favorable à l'intégration de la Communauté de l'Eau par l'EP SCoT.

**Arnaud GERME** précise que les études concernant la gestion de la ressource en eau représentent environ 10% des dépenses. Il indique que les sujets qui pourraient être traités dans le cadre de la Commission transition environnementale et eau concernent l'ensemble des territoires et s'inscrivent dans les travaux du SCoT. Il ajoute que ces sujets seront abordés lors des rencontres entre **Yannik OLLIVIER** et les présidents des EPCI membres.

**Pierre BEGUERY** indique que cette contribution de 0,98 euros par habitant représente une augmentation de plus de 4% par rapport à la contribution de l'année précédente. Il précise que cette hausse est supérieure à l'évolution des recettes du territoire. Le financement des études liées à l'eau pose question le Grésivaudan.

**Karine PONCET-MOISE** précise que l'EP SCoT autofinance l'ensemble de ses dépenses et indique que le compte administratif de 2018 est déficitaire.

**Jérôme DUTRONCY** indique que l'Agence de l'Eau ne finance habituellement pas des dépenses de fonctionnement, qu'elle le fait à titre exceptionnel.

Il rappelle que le comité syndical a approuvé l'intégration de l'ex-Communauté de l'Eau en 2018. Il estime que si des territoires n'acceptent pas cette hausse de contribution, il leur appartient d'identifier les chantiers qu'ils ne souhaitent pas porter.

**Yannik OLLIVIER** clôt le débat, en souhaitant pouvoir trouver un compromis acceptable par tous. Il propose de s'entretenir avec les élus pour rapprocher les points de vue.

Il informe ensuite qu'**Antoine BROCHET**, ex-doctorant et chargé de mission de l'EP SCoT au sein de la Communauté de l'Eau vient de recevoir le prix de thèse du GRALE 2018. La réalisation de cette thèse a permis la mise en place d'un protocole de recherche-innovation faisant participer activement élus et gestionnaires des services d'eau, à la recherche. Elle illustre les avancées permises et la qualité des travaux réalisés par le comité de l'Eau. Les travaux pointus menés par élus et techniciens ont abouti à cette distinction.

**Yannik OLLIVIER** propose qu'**Antoine BROCHET** vienne présenter ses travaux lors d'un prochain comité syndical.

Les points suivants, qui étaient inscrits à l'ordre du jour, n'ont pas pu être traités lors de cette séance. Ils seront abordés lors du prochain Comité syndical.

- **Information concernant l'acceptation de la candidature de l'EP SCoT à l'appel à manifestation d'intérêt « SCoT et Commerces » 2019**
- **Suites du comité syndical du 13 décembre 2018**

Le président remercie les participants et clôt la séance.